

## **Dépôt Pétrolier Dippach - Informations à communiquer au public**

(art. 22 Loi Seveso 2017 – Annex V, 2012/18/EU Seveso Directive)

1. Nom de l'exploitant et l'adresse complète de l'établissement concerné :  
Kuwait Petroleum (Luxembourg) S.A.  
31, Rue de la Gare  
L-4975 Dippach  
Luxembourg
2. Confirmation de l'application de la directive :  
L'établissement à Dippach, un site Seveso seuil bas, est soumis aux dispositions réglementaires et/ou administratives d'application de la directive 2012/18/EU.  
La notification a été transmise et le rapport de sécurité ont été transmis à l'autorité compétente.
3. Activités de l'établissement :
  - Stockage de gazoil et/ou de diesel pour les besoins stratégiques du pays.
  - Episodiquement des déchargements de wagons citernes afin de maintenir le stock ou de le renouveler.
  - Episodiquement des chargements de camions citernes pour maintenir le dépôt opérationnel.
4. Les substances dangereuses:
  - 4.1. Les substances dangereuses qui pourraient donner lieu à un accident majeur:
    - Gazole (diesel et mazout)
  - 4.2. Principales caractéristiques dangereuses :
    - Ce carburant (gazole, diesel, mazout) est un liquide inflammable.
    - Par contact accidentel avec la peau, le gazole provoque une irritation cutanée.
    - Nocif par inhalation accidentelle des vapeurs de gazole.
    - L'ingestion et la pénétration de gazole dans les voies respiratoires – même accidentelles – peuvent être mortelles.
    - En cas de déversement, le gazole est toxique pour l'environnement.
5. Des informations générales sur la façon dont le public concerné sera averti et sur le comportement approprié à adopter en cas d'accident majeur
  - En cas d'accident majeur, la sirène du dépôt retentit et le Plan d'Urgence Interne (PUI) du dépôt est activé. Ce plan vise entre autre que les services de secours soient avertis.
  - Les services d'urgences et les autorités appliqueront leurs propres dispositions, y compris l'avertissement du public (potentiellement) affecté par l'accident.
  - Pour le public se trouvant dans la zone d'effets, une évacuation sous la supervision des services de secours peut être envisagée.
  - Pour le public en dehors de la zone d'effet, une mise à l'abri dans les habitations en calfeutrant les ouvertures et en se maintenant au courant via les médias
  - Kuwait Petroleum (Luxembourg) S.A. conseille au public de toujours suivre les instructions et de répondre aux demandes des services d'urgence en cas d'accident.

6. La date et le rapport de la dernière visite sur le site des autorités compétentes :  
18/12/2018  
Le rapport est disponible sur le site web [www.seveso.lu](http://www.seveso.lu) (ITM)
7. Pour obtenir toute autre information pertinente, consulter le site web [www.seveso.lu](http://www.seveso.lu) et/ou contacter l'Inspection du travail et des mines (ITM).